



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Liban

Question écrite n° 101697

Texte de la question

M. Christian Vanneste attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la question de l'indemnisation éventuelle des Français évacués du Liban en juillet 2006 et qui ont perdu une grande part de leurs biens. Il le prie de bien vouloir faire connaître ses intentions sur le sujet.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères précise qu'aucun fonds public n'existe, aujourd'hui, dans notre pays permettant de dédommager, au titre de la solidarité nationale, les pertes matérielles des Français expatriés. Le ministère des affaires étrangères suit bien entendu l'évolution de cette question en liaison avec le consulat général de France à Beyrouth, afin notamment de dresser un bilan des pertes signalées par des Français (à ce jour, peu de cas ont été recensés) et de vérifier les dispositions susceptibles d'être prises par les autorités libanaises en faveur des victimes de pertes matérielles.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101697

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 2006, page 8226

Réponse publiée le : 14 novembre 2006, page 11798